



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

#### *Quatrième session*

*Muju, République de Corée, 18-22 octobre 2010*

*La session se tiendra au Tirol hotel, San 43-15, Simgok-ri, Solchun-myun, Muju-kun, Jeonbuk, République de Corée, du lundi 18 octobre 2010 à 10 heures au vendredi 22 octobre 2010*

*La réunion du groupe de travail sur les lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine se tiendra au même endroit le samedi 16 octobre 2010 de 9 heures à 18 heures*

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/AMR 10/4/1
2.	Questions renvoyées au Groupe spécial par la Commission et d'autres comités du Codex	<a href="#">CX/AMR 10/4/2</a>
3.	Mise à jour du travail par la FAO, l'OMS et l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens	<a href="#">CX/AMR 10/4/3</a>
4.	Projet de lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire (N01-2008, N02-2008, N03-2008) <sup>1</sup>	ALINORM 10/33/42 Annexe II
	- Observations à l'étape 6	<a href="#">CX/AMR 10/4/4</a>
5.	Autres questions	<a href="#">CX/AMR.10/4/4-Add.1</a> <a href="#">CX/AMR 10/4/4-Add.2</a>
6.	Adoption du rapport	

<sup>1</sup> Sous réserve de l'adoption à l'étape 5 par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-troisième session

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex : [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

## NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour (Cote du document : CX/AMR 10/4/1):** Conformément à l'Article VII.2 du Règlement intérieur, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire sera l'adoption de l'ordre du jour.
- Point 2 de l'ordre du jour - Questions renvoyées au Groupe spécial par la Commission et d'autres comités du Codex (Cote du document : CX/AMR 10/4/2):** Ce point inclut les questions renvoyées au Groupe spécial qui sont soumises par la Commission et d'autres comités du Codex.
- Point 3 de l'ordre du jour - Mise à jour du travail par la FAO, l'OMS et l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens (Cote du document : CX/AMR 10/4/3):** Le Groupe spécial est invité à prendre note des résultats des travaux accomplis et/ou qui devront être accomplis par la FAO, l'OMS et l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens.
- Point 4 de l'ordre du jour - Projet de lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire (N01-2008, N02-2008, N03-2008) (Cote du document : ALINORM 10/33/42 Annexe II):** Le Groupe spécial est invité à discuter à l'étape 7 le projet de lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire/ Le document de travail CX/AMR 10/4/4 résume les observations à l'étape 6 soumises par les membres et les observateurs.
- Point 5 de l'ordre du jour - Autres questions:** Le Groupe spécial est invité à discuter des questions soulevées au Point 1.
- Point 6 de l'ordre du jour - Adoption du rapport:** Conformément à l'Article X.1 du Règlement intérieur, le Groupe spécial adoptera le rapport de sa quatrième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.